



COMPTE RENDU CTL DU 3 AVRIL 2017

Le CTL reconvoqué suite au boycott de 3 OS représentant une majorité des personnels, la CGT, Solidaires et la CFDT s'est finalement tenu ce 3 avril 2017.

La CGT Finistère a rappelé dans sa liminaire les dangers d'une société caractérisée par le désengagement de l'Etat. A l'heure des affaires qui se multiplient dans le monde politique, et d'une fraude fiscale obscène, La DGFIP est plus que jamais un rempart et devrait être soutenue dans son travail de lutte contre les abus en tous genre, y compris dans le cadre de son intervention quant à la séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Pourtant, c'est l'inverse qui est estampillé par nos directions locales qui continuent inlassablement de distribuer souffrance au travail en appliquant à la lettre, avec une servilité détonnante, toutes les directives nationales.

L'ordre du jour était lourd la séance s'est ouverte à 9h30.

Point 1 : Nouveau règlement intérieur des CTL

C'est en cours de mandat, que ce nouveau règlement intérieur s'impose au nom d'une harmonisation administrative. Ce changement de cap en cours de mandature est une attaque contre la représentation des personnels de la DGFIP. En l'état, des demi journées accordées pour les préparations et pour les compte rendus de ces instances sont supprimées, et les suppléants sans voie délibérative sont invités à rester chez eux...s'ils décidaient de leur propre chef d'assister aux CTL, leurs frais de route ne seraient plus remboursés.

Ces nouveautés qui vont handicaper le travail des OS vont encore une fois, à l'encontre de l'intérêt des agents qui méritent mieux que ce mépris permanent.

La CGT a rappelé que si la DGFIP avait obtenu dérogation en terme de représentativité dans ces Comités, c'est que des décideurs bien intentionnés à l'époque, avaient donné légitimité pour que cela soit acté. Ce qui était mieux et reconnu comme mieux hier ne le serait plus aujourd'hui??? Evidemment pas! il s'agit là encore d'une virulente attaque contre les personnels.

La présidente a pris note de notre contestation en rappelant qu'elle n'était qu'un rouage de la décision nationale, avouant ainsi, une fois de plus, qu'elle n'avait pas de marge de manoeuvre et que son allégeance aux politiques même les plus mal intentionnées faisait partie intégrante de sa mission.

Les 3 organisations syndicales présentes, la CGT, FO et Solidaires ont voté contre le projet à l'unanimité

Point 2 : Transfert de la délivrance des timbres

Alors que les débitants de tabac pouvaient s'approvisionner en timbres dans tous les SIP/SIE du département, les SIP/SIE de Carhaix, Quimperlé et Châteaulin n'en délivreront plus.

La CGT 29 a voté contre cette proposition. Si la délivrance de timbre électronique fait désormais parti du paysage, la commission à payer pour cette délivrance reste plus élevée à la charge des débitants de tabac (6%) que la délivrance de timbre papier(5%). Cette proposition va donc coûter

aux débiteurs de tabac, et, en conséquence ne va pas dans le bon sens. Il ne s'agissait pas de les obliger à payer plus cher le service mais bien, à l'inverse de les inciter en les accompagnant financièrement.

Point 3 : Trésorerie sans numéraire

La Paierie départementale a demandé à être dispensée d'encaissement de numéraire, arguant le peu d'opérations enregistrées chaque année. Essentiellement les régisseurs sont visés dans cette expérimentation...

Pour présenter cette nouveauté, la présidente a rappelé la directive nationale et ses arguments pour tendre à supprimer le numéraire dans tous les centres de finances publiques: alléger les tâches, sécuriser les transactions et lutter contre le blanchiment de l'argent sale.

La CGT a raillé cette expérimentation rappelant que "l'occasion faisait le larron", la Paierie étant à 1000 lieues de ce que vit réellement une trésorerie ou un CFP de proximité. Les encaissements sont comparativement très rares, en conséquence, la Paierie n'allège rien et le régisseur n'est pas plus en sécurité en se rendant ici que là.

Par contre, l'idée selon laquelle le numéraire n'a plus sa place dans nos transactions est elle, bien présente...

La CGT a souligné qu'interdire les espèces n'empêchera pas le travail au noir, comme le justifie la présidente, si tel était l'objectif, il s'agirait simplement d'augmenter le nombre de postes d'inspecteurs Urssaf, du Travail, et de la DGCCRF....ce qui n'est pas à l'ordre du jour, vous le savez, preuve du manque de sincérité de nos politiques dans ces décisions.

Vote unanime CONTRE cette proposition. Pour vos représentants, elle n'a aucun sens en terme d'expérimentation, et ne pourra en rien légitimer une généralisation de cette proposition de "Trésorerie sans numéraire".

Point 4 : Modification des horaires d'ouverture au public

Une fois encore, l'argumentation de la présidente est friable..elle laisse entendre que l'utilisateur se déplace sans raison valable et qu'il est préférable que le caissier ou l'agent s'adonne à d'autres activités que l'accueil et arguant "qu'être dérangé toutes les 5 minutes" ne permet pas une concentration maximale pour une autre tâche de gestion.

La CGT 29 est d'accord avec cette dernière réflexion, c'est pour cela que nous avons rappelé que l'accueil et la caisse sont des missions à part entière et qu'elles n'appellent pas d'autres interventions de la part des agents qui s'y consacrent. Vous noterez que le mot "dérangé" est utilisé par notre présidente..ce qui en dit long sur la place qu'elle donne à l'utilisateur et sur l'idée qu'elle se fait de l'accueil public.

Nous avons rappelé dans notre liminaire l'ineptie de l'argumentaire..lorsque les premières fermetures au public furent décrétées en 2015, l'harmonisation départementale était un argument, aujourd'hui c'est open bar...chacun fait comme il veut....NON! Les agents n'ont jamais demandé à fermer leurs portes, ils exigent simplement des renforts pour exercer ces missions d'accueil sereinement.

De plus, vos représentants ont insisté sur l'agacement des contribuables qui se casseront le nez aux portes de nos services. Ces décisions sonnent tout simplement le glas de ces trésoreries qui ont été volontairement abandonnées à leurs difficultés quotidiennes en leur refusant une implantation d'effectifs supplémentaires.

Vote contre de la CGT

Point 5 : Départ en retraite agents dit "Berkani"

2 agents oeuvrant sur Brest partent en retraite. Leurs 36 heures hebdomadaires seront redistribuées aux autres collègues "Berkani" déjà en poste partiel et en demande.

La CGT avait travaillé en amont pour que cette redistribution s'opère dans de bonnes conditions. Cela semble être le cas, la CGT s'en félicite.

Point 6 : Le Budget

Comme chaque année, le Budget prévisionnel est en baisse. La CGT conteste ce dogme financier qui n'est pas justifié. On limite le Budget en national et on demande aux directions locales de se débrouiller. D'un point de vue comptable c'est inepte!

Les loyers et l'affranchissement restent les 2 dépenses principales du Budget Départemental, respectivement 1,6 et 1,3 millions d'euros.

Des économies sont en cours sur ce deuxième axe de dépenses. Clic 'esi devrait s'imposer à tous selon la direction, d'ici quelques mois.

La CGT en a profité pour noter que l'envoi des courriers des collectivités est extrêmement coûteux, mais que cela pourrait être pire si les ces mêmes collectivités ne proposaient pas les régies à qui la présidente veut imposer de nouvelles règles. Vos représentants ont rappelé que le régisseur n'est qu'une exception à la sacro sainte règle "séparation ordonnateur comptable", et que cette réalité rend un service sans comparaison à la DGFIP aussi bien financièrement qu'en terme d'allègement du travail. En conséquence, la direction locale sera bien inspirée d'être très prudente lorsqu'elle veut imposer de nouvelles règles aux communes en général et aux régisseurs en particulier...comme c'est le cas avec la paierie départementale par exemple. (cf point 3)

Point 7 : Le bilan d'activité 2016

La Direction Locale se félicite des résultats plutôt bons, voire très bons dans certains secteurs..recouvrement, accompagnement de la loi Notre, dématérialisation et rendu des comptes de gestion par exemple.

Vos représentants n'ont pas discuté ce rapport qui n'est une liste d'auto satisfecit, persuadés que l'on peut faire dire à un objectif ce que l'on veut. L'exemple de la charte Marianne sur ce sujet est probant..l'usager est très satisfait du service que la DGFIP lui rend..la CGT propose que dans le questionnaire qui est adressé à l'usager des questions jamais posées y soient insérées ..comme Est il facile de joindre un agent de la DGFIP par téléphone en période de pointe? Etes vous satisfaits de la proximité de votre service public? Que pensez vous de la file d'attente dans le SIP en période de campagne déclarative?"...la CGT vous assure que le taux de contentement en sera modifié.

Sans autre objection, la CGT a quand même voulu rappeler à la direction, qu'en terme d'effectifs, au delà de l'insuffisance des emplois implantés...il a manqué en 2016, l'équivalent de 70 temps plein (maladie, maternité..etc) au Finistère...

Point 8 : Divers travaux et nuisances

- La Trésorerie CH de Brest connaît de terribles nuisances sonores, faute aux travaux entamés par la direction de l'hôpital. Notre direction est intervenue et a proposé un relogement au CPS en attendant septembre. Les agents l'ont, pour l'instant, refusé.
- Pour mieux appréhender les travaux à Brest et Quimper, la présidente invite les OS à participer à des groupes de travail et accompagner les agents concernés par ces déplacements et ces travaux.

La CGT accepte cette proposition et ira représenter au mieux les personnels lors de ces rencontres.

- Suite à une demande de la CGT au CHS précédent, Une Enquête sanitaire a été décidée sur le site de Lesneven.. Le CTL est informé que cette enquête démarre le 12 avril. La Cgt s'en félicite.

Point 9 : Divers

6 emplois dits "service civique" ont été recrutés en 2017 pour accompagner le contribuable dans sa déclaration d'impôts et dans ses démarches en ligne.(1 à Morlaix, 1 à Douarnenez, 2 à Quimper et 2 à Brest)

La prime accueil a été versée à 26 agents en 2016 pour un montant de 304 euros/agent
la prime caisse a été versée à 110 agents en 2016 pour un montant de 122 euros/agent

La prime "A encadrant" a été versée en 2016 aux agent encadrants pour un montant de 45,80 euros brut/agent/mois. Il est à noter que cette prime passe à 68,81 euros/mois/agent à partir de septembre 2017.

Au vu des nombreux changements en terme de règles de gestion et de rémunération, Mme Brigant organise des rencontres avec les agents B et C fin mai et début juin sur 4 journées. Les dates seront à confirmer.